



Motion : Loi Ecole de la confiance – Etablissements publics des savoirs fondamentaux

Conseil d'école, école de

le

La FCPE Pas-de-Calais, le SE-UNSA Pas-de-Calais, le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais, le SNUipp-FSU Pas-de-Calais et les élus au conseil d'école signataires de cette motion manifestent leur total désaccord avec la création des établissements publics des savoirs fondamentaux. Nous souhaitons que cette motion soit inscrite au procès verbal, après lecture devant l'ensemble du conseil d'école.

Cette création est portée par l'article 6 quater (nouveau) du projet de loi pour l'Ecole de la Confiance. Cette loi a été validée par l'assemblée nationale et doit désormais être présentée en avril au Sénat dans le cadre d'un processus accéléré.

Il s'agirait dans l'actuel projet de rassembler dans une structure unique le collège et les écoles, ce qui pose beaucoup de questions et d'inquiétudes. Un unique principal adjoint supplémentaire aurait la charge du 1^{er} degré. Cela pose la question du lien local essentiel entre les familles et les écoles et de la disparition des directeurs et directrices d'école. Les municipalités se verraient enlever la compétence scolaire, et de très nombreuses interrogations sur la répartition des tâches, des financements et des responsabilités nous amènent à nous opposer à cet amendement.

Alors même que des expérimentations étaient en cours, c'est sans attendre d'analyse ou de bilan que le projet de loi inscrit cette transformation radicale dans un processus accéléré. Nous tenons donc à rappeler par cette motion notre volonté de retrait de l'article 6 quater (nouveau) du projet de loi.